Ville de Saumur

Mairie - Direction Générale - EC

rue Molière BP 300 49408 Saumur cedex tél. 02 41 83 30 00 fax 02 41 83 31 90



COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR AGGLO - RAPPORT D'ACTIVITE 2010

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2010 de la Communauté d'Agglomération SAUMUR agglo.

<u>COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES</u> TITULAIRES ET SUPPLE<u>ANTS</u>

Désignation de trois commissaires titulaires et deux suppléants pour la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires : M. Bernard LE NUD, Mme Marie-Hélène LAMOUR et M. Claude GOUZY Commissaires suppléants : M. François ARDILLIER et Mme Chantal ESNAULT.

SOCIETE IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE DE SAUMUR (SIEMS) / SAUMUR LOIRE HABITAT – TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE – VENTE DES ACTIONS DE LA VILLE – TRANSFERTS DES CONTRATS

Autorisation du transfert de l'ensemble des contrats et engagements conclus avec la SIEMS vers l'OPH Saumur Loire Habitat.

Approbations:

- de la cession à l'OPH Saumur Loire Habitat de 66 559 actions au prix unitaire de 16 € pour un montant total de 1 064 944 €.
- de la dissolution de la SEM entrainant la transmission universelle du patrimoine de la SIEMS à l'OPH Saumur Loire Habitat, prévue au 1^{er} janvier 2012

Autorisation donnée aux représentants actuels de la Ville au Conseil d'Administration de la SIEMS et de l'OPH Saumur Loire Habitat pour valider la convention de dissolution entrainant transmission universelle de patrimoine de la SIEMS vers l'OPH Saumur Loire Habitat.

Constatation de la fin des mandats des représentants actuels de la Ville au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SIEMS, du fait de la transmission universelle de patrimoine et de la dissolution de la SIEMS.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la délibération.

TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE - FIXATION DES TAUX - EXONERATIONS FACULTATIVES

Institution sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement au taux de 3 % à compter du 1^{er} mars 2012

Exonération totale pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

Exonération partielle pour :

- les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro +, à raison de 50 % de leur surface excédant les 100 premiers mètres carrés
- les locaux d'habitation et d'hébergement qui ne bénéficient pas de l'exonération (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PZT +), pour 25 % de leur surface.

Précision donnée que la délibération instituant la taxe d'aménagement sur la commune est valable 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Les taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE COMMUNAUTAIRE ECOPARC SUD - CREATION - AVIS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création par la Communauté d'Agglomération SAUMUR agglo de la ZAC Ecoparc Sud.

PROJET DE RENOVATION URBAINE - CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE 2011-2015

Approbation de la convention engageant la Ville à la mise en œuvre d'une démarche de gestion urbaine de proximité pour une durée de 5 ans.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

QUARTIER DE LA GARE A SAUMUR – DELEGATION DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Transfert à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement de l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre global, qui restera annexé à la délibération.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à ce transfert.

<u>LIEU-DIT "CANTON DU CHEMIN CHARNIER" A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME XAVIER GOUPIL</u>

Cession d'une parcelle communale en nature de prairie, d'une contenance de 46 a 10 ca, sis lieu-dit "Canton du Chemin Charnier" à Saint-Hilaire-Saint-Florent, au profit de Monsieur et Madame Xavier GOUPIL, moyennant le prix net et forfaitaire de 0,43 € le m², soit environ 1 982, 30 €, arrondi à 1 985 €.

L'acte de vente sera réalisé aux frais de l'acquéreur.

RUE DE LA MEUNERIE A BAGNEUX – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME PATRICK FIOLLEAU

Cession d'emprises de terrain, dont une partie dépend du domaine public aménagé en espaces verts, d'une surface totale d'environ 86 m², sises rue de la Meunerie à Bagneux, au profit de Monsieur et Madame Patrick FIOLLEAU, moyennant le prix net et forfaitaire de 50 € le m², soit environ 4 300 €.

Les frais de régularisation du document d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Prononciation du déclassement de l'emprise cédée provenant du domaine public communal.

Maintien d'une servitude pour la maintenance et l'entretien d'un candélabre d'éclairage public existant sur une parcelle cédée.

VALORATION DES PRAIRIES DU BORD DE LOIRE ET RESTAURATION DES BOIRES DU CHAPEAU A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME MARCEL CLAVIER

Acquisition d'un ensemble de parcelles en nature de peupleraie, d'une contenance totale de 2 ha 35 a 87 ca, situées sur la commune de Saint-Lambert des Levées, appartenant à Monsieur et Madame Marcel CLAVIER, moyennant le prix net et forfaitaire de 10 050 €.

Cette acquisition entre dans le cadre d'une opération mise en œuvre par Saumur agglo visant les objectifs suivants :

- un projet de revalorisation des activités traditionnelles d'élevage pour la préservation des prairies inondables du lit endigué de la Loire
- un projet relatif à la restauration des annexes hydraulique du fleuve.

Les frais de régularisation de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Sollicitation de la subvention "Taxe Départementale pour les Espaces Naturels Sensibles" auprès du Conseil Général de Maine-et-Loire.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE DIRICKX – LITIGE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Approbations:

- des termes du protocole transactionnel à conclure avec l'entreprise DIRICKX, conformément à l'avis émis par le Comité Consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics.
- du paiement d'intérêts moratoires sur la somme due, courant du 31 mai 2010 jusqu'à la date de signature par la Ville dudit protocole

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (Messieurs BATAILLE, DUFOUR ou LE NUD) pour signer ledit protocole.

<u>OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – REHABILITATION DU FOYER LOGEMENT</u> CLAIR SOLEIL – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le prêt d'un montant de 20 000 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération de réhabilitation du Foyer Logement Clair Soleil, rue Parmentier à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;

- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION ET AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS 520 RUE ROBERT AMY A SAUMUR – CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour les deux prêts d'un montant de 156 757 €, que l'OPH Saumur Loire Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour compléter le financement d'une opération d'acquisition et d'amélioration de 3 logements 520 rue Robert Amy à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

BOULEVARD DE LA MARNE A SAUMUR – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DU DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Acquisition d'une emprise de terrain, d'une superficie approximative de 650 m², située boulevard de la Marne à Saumur, appartenant au Département de Maine-et-Loire, aménagée et entretenue par les services de la Ville, moyennant l'euro symbolique.

Les frais de délimitation seront à la charge de la Ville.

<u>PROJET DE RENOVATION URBAINE – RUE ROBERT AMY A SAUMUR – ACQUISITION D'UNE EMPRISE</u> APPARTENANT A SAUMUR LOIRE HABITAT

Acquisition d'une emprise de terrain, d'une surface approximative de 370 m², sise rue Robert Amy à Saumur, appartenant à Saumur Loire Habitat, moyennant l'euro symbolique, dans le but de permettre l'aboutissement d'une liaison piétonne au Chemin Vert ainsi que l'extension du réseau de chaleur urbain.

Cette cession est assortie des conditions suivantes, aux frais de la Ville :

- délimitation par géomètre expert et réitération par acte administratif,
- modification de l'accès du logement situé sur l'arrière de la parcelle, pose d'une clôture, d'un portail et de végétaux.

<u>PLACE DE L'ANCIENNE GARE DE L'ETAT A SAUMUR – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A</u> SAUMUR LOIRE HABITAT

Cession d'une emprise de terrain, d'une superficie approximative de 2 300 m², sise place de l'ancienne Gare de l'Etat à Saumur, au profit de Saumur Loire Habitat, moyennant le prix de 20 € le m², afin de construire un ensemble immobilier permettant la réalisation de 22 logements collectifs, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine

L'acte administratif sera réalisé par la Ville. Les frais de publication à la conservation des hypothèques sont à la charge de l'Office.

<u>BOULEVARD BENJAMIN DELESSERT A SAUMUR – CONVENTION DE SERVITUDE DE RESEAU PAR LA SCIFONCIERE DELESSERT</u>

Constitution d'une servitude de réseau, boulevard Benjamin Delessert à Saumur, pour une canalisation d'eaux pluviales, d'une longueur de 100 m, reliant la station de relevage des eaux pluviales et permettant la liaison entre le boulevard Delessert et le Thouet.

La Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement interviendra à l'acte authentique en sa qualité de gestionnaire et propriétaire de ce réseau.

La constitution de servitude est consentie à titre gratuit et sera constatée par acte notarié aux frais de la Ville.

RD 947 – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMERATION DE DAMPIERRE-SUR-LOIRE – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LE CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de Maine-et-Loire fixant les modalités de versement du fonds de concours et la répartition de l'entretien.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 26 septembre au 21 octobre 2011 sous les numéros 2011/94 à 2011/109 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie du 25 octobre au 25 novembre 2011

Saumur, le mardi 25 octobre 2011 Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN